

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 13 février 2018

Convocation du 08/02/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 15/02/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire.

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GIGNON, Thierry MARCHAU, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Mireille FOURMOND, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir : de Dominique GIRARD à Christophe GIGNON

---

DCM 2018-06

Création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01/04/2018.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de créer un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01/04/2018.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 14/02/2018  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 15/02/2018  
Et de la publication 15/02/2018

